



REPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE PINS-JUSTARET

31860 PINS-JUSTARET

DÉPARTEMENT  
de la HAUTE-GARONNE

Arrondissement de MURET

Téléphone 05 62 11 71 00  
Télécopie 05 62 11 71 01  
mairie@mairie-pinsjustaret.fr  
www.mairie-pinsjustaret.fr

Pins-Justaret, le 07 mai 2020

*Le Maire de Pins-Justaret,*

à A l'ensemble des parents ayant un enfant  
scolarisé au Groupe Scolaire Jean Jaurès  
de Pins-Justaret

Nos réf. : JBC/JCG/EC/SDC/2020-04-T

Objet : Retour à l'école

Chers parents,

Nous tenions tout d'abord, à vous remercier d'avoir largement participé au sondage lancé la semaine dernière et dont le bilan nous a permis de dégager des pistes de réflexion pour la réouverture des écoles.

Le protocole sanitaire définitif établi par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse et relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires a été transmis aux mairies le lundi 04 mai 2020.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- La formation, l'information et la communication

Au vu des éléments figurant dans ce protocole, la question du nettoyage et de la désinfection des locaux a soulevé un grand nombre de questions. Les difficultés rencontrées ont pu être solutionnées ce jour.

La réouverture du groupe scolaire Jean Jaurès est donc fixée au **jeudi 14 mai 2020**.

Les cours auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredi. Il n'y aura donc pas classe le mercredi matin.

Concernant l'école maternelle, il a été décidé en accord avec les équipes enseignantes que les élèves de Petite Section et de Moyenne Section ne pourront donc pas être accueillis jusqu'à la fin de l'année scolaire au sein de l'école de Pins-Justaret / Villate, les contraintes de distanciation sociale et de l'application des gestes barrière s'avérant compliquées voire impossibles à appliquer pour et par les plus petits. Les élèves volontaires de Grande Section seront accueillis à partir du 02 juin si le dispositif le permet.

Concernant l'école élémentaire et suivant les recommandations de l'Inspectrice de l'Education Nationale et du médecin scolaire, seuls les niveaux de CP et de CM2 pourront être accueillis en tout cas dans un premier temps.

Concernant les enfants des parents participant à la gestion de la crise sanitaire, ils seront bien évidemment pris en charge quel que soit leur niveau au sein du groupe scolaire.

Concernant les modalités d'accueil de votre ou vos enfant(s), des informations plus précises vous seront communiquées par les équipes enseignantes.

Les services périscolaires du Muretain Agglo fonctionneront également en ce qui concerne les ALAE mais pour le centre de loisirs du mercredi, nous sommes toujours en attente d'informations de la part du Muretain Agglo.

Nous travaillons également sur une nouvelle organisation des entrées et des sorties des élèves afin de respecter les nouvelles dispositions énoncées dans le protocole sanitaire et nous ne manquerons pas de vous informer dès que le projet sera finalisé.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre profonde considération.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Jean-Baptiste CASETTA  
Maire de Pins-Justaret



Jean-Claude GARAUD  
Maire de Villate

